

**ELABORATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL REGIONAL FEDER-FSE+ 2021-2017 – CENTRE VAL DE LOIRE**

SEMINAIRE DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION PARTENARIALE DU 12 FEVRIER 2020

**SYNTHESE DE L’ATELIER 4, Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.**

Cette synthèse des ateliers a été élaborée à partir des remarques et questionnements des participants sur la base de la présentation du cadre d’intervention du FSE + des volets Etat et Région figurant dans la présentation faites en début d’atelier.

**A – Présentation de la gouvernance française du FSE en 2017/2020 et des Priorités du programme Opérationnel National FSE + sur 2021/2027 sur le volet Etat**

La gouvernance de la gestion du FSE 2014/2020 :

* Une enveloppe spécifique pour la France de FSE partagée : 65% (programme opérationnel nationaux FSE/IEJ + DOM) et 35% de l’enveloppe gérée par les Conseils régionaux dans le cadre de leurs programmes opérationnels
* Une autorité nationale de coordination (la DGEFP)
* Des programmes opérationnels nationaux pour FSE et IEJ mis en œuvre par le niveau national (DGEFP) et par le niveau déconcentré (DIRECCTE)
* Pour le volet déconcentré géré par l’Etat, une délégation de gestion sur l’inclusion sociale (le plus souvent les Départements)
* Des programmes opérationnels régionaux de mise en œuvre du FSE par les Régions-Autorités de gestion
* Un accord de ligne de partage régional

 Les principaux enjeux du futur FSE + en termes de coordination d’intervention des différents niveaux (Etat, régions, Organismes intermédiaires), les lignes de partage en fonction des compétences des acteurs ainsi que les principales thématiques qui devront faire l’objet de la délimitation des interventions.

Les axes d’Intervention du programme national FSE + : accompagnement vers l’emploi, IAE, lutte contre la pauvreté et l’exclusion, l’ESS, formation des enseignants, formations des élèves et étudiants, Insertion des jeunes, apprentissage et alternance, formations des salariées et anticipation des mutations économiques, égalité professionnelle et qualité de vie au travail.

**B – Atouts/fragilités dans les thématiques relevant de la compétence de la Région**

Les éléments de diagnostics n’ont pas été présentés faute de temps, les échanges ont donc principalement portés sur les volets enjeux et orientations. Ils sont toutefois disponibles sur la présentation générale de l’atelier.

**C – Les enjeux pour l’emploi et le développement des compétences en Région Centre-Val de Loire**

Les différents enjeux de l’intervention du FSE + en Région : des discussions ont été organisées autour des 6 thématiques suivantes et sont présentés dans le Powerpoint, seuls sont repris ci-dessous les principaux éléments des discussions par thèmes :

1. **Orientation tout au long de la vie :**
* Intervention sur 3 points :
* Celui de l’articulation de l’intervention de la Région et du rectorat dans le cadre de l’accompagnement des professeurs principaux de lycées qui ont un rôle pivot dans le travail d’information des élèves sur l’orientation.
* Celui des passerelles permettant aux étudiants inscrits dans une filière à l’université d’en changer et de se réorienter, élément important de la lutte contre le décrochage.
* L’université d’Orléans met en place un Diplôme Universitaire passerelle spécifique permettant l’accès aux formations universitaires de certains publics (réfugiés notamment). Le problème de financement de ces dispositifs est posé, l’université ne pouvant assumer seule sur le moyen termes leur soutien financier de ces actions.

En réponse, il est rappelé que les politiques régionales peuvent répondre à ces problématiques :

* Une convention Région/rectorat organisant sur le territoire les principes d’organisation et d’articulation des interventions sur le volet orientation qui prévoit notamment l’accompagnement des professeurs principaux dans leur rôle d’orientation, ainsi que la création de 6 postes d’ingénieurs de l’orientation.
* Des dispositifs d’appui des élèves dans leur recherche des stages en entreprises. L’objectif est de lever les freins rencontrés par les élèves et de contribuer ainsi à favoriser pour tous une immersion dans le milieu économique et ainsi donner une vision très concrète des métiers et une consolidation des choix d’orientations futurs.
* Il a été souligné la spécificité des mineurs accompagnés avec les difficultés de financement de l’apprentissage du français ainsi que les problématiques de l’hébergement pour les fixer plus durablement en Région.

Sur ce thème, le prochain PRF sera ouvert à l’ensemble des personnes en recherche d’emploi (même si non-inscrits à Pôle emploi dans l’idée de capter les publics les plus en difficultés) et que dans ce cadre les formations liées à l’apprentissage du français sont prévues.

1. **Formation tout au long de la vie :**
* Il a été souligné les difficultés pour certains salariés de s’emparer des outils du CPF. Le FSE pourra-t’il intervenir en faveur de projets permettant de réduire cette fracture dans l’accès à la formation entre salariés ?
* Il a été indiqué que la réforme de la formation professionnelle n’est pas claire et que les moyens semblent avoir été réduits. Il est nécessaire donc de mieux communiquer sur le CPF auprès des entreprises et salariés, ces actions pouvant éventuellement être soutenues par le FSE.
1. **Lutte contre le décrochage scolaire :**

Il a été proposé d’étendre le financement FSE aux actions de lutte contre le décrochage des élèves du primaire au regard des problématiques repérées déjà à ce stade et du fait que le FSE est désormais orienté sur une logique d’insertion et moins sur les publics. Il a été regretté l’absence de financement FSE sur ce thème et les possibles freins règlementaires.

Il est précisé sur ce thème que ces dispositifs sont du ressort de l’éducation nationale et qu’il est important pour assurer leur pleine réussite que les élèves concernés qui sont souvent très jeunes restent dans l’institution.

Il a été rappelé que les champs d’interventions du FSE relèvent des choix stratégiques des partenaires et non d’orientation prise dans les réglements. Il a été indiqué également que de nouveaux champs ont été intégrés dans le FSE + restreignant les marges de manœuvre financières pour soutenir de nouvelles problématiques tels que le décrochage en primaire.

Il a été rappelé que les orientations stratégiques et le montant de la maquette financière ne permettent pas d’aller sur toutes les aides, avec une réalité de ce qu’on peut faire et une rigueur des fonds par axe non transférable.

Il a été indiqué qu’il existe dans les réseaux des centres sociaux des dispositifs d’accompagnement à la scolarité des publics notamment en primaire – qui s’apparente à la lutte contre le décrochage – réalisés par des bénévoles. Ce type d’intervention assuré par ces bénévoles révèle des besoins d’accompagnement potentiellement finançables.

Interrogation sur les lignes de partage sur le volet décrochage entre l’Etat et les Régions, jugé nécessaire de clarifier.

Sur la thématique du décrochage sur le post bac, il a été indiqué que le décrochage à l’université est beaucoup plus difficile à repérer et que des interventions sont nécessaires en appui du travail des universités. Il a été indiqué que le CESER travaille sur un diagnostic et proposera des pistes de réflexion et propositions sur ce thème.

1. **Création reprise d’entreprises :**

Il a été souligné la problématique de l’accompagnement des publics sensibles actuellement financés par le FSE et celle des autres publics intégrés dans des dispositifs régionaux conduit dans le cadre des différents programmes FEDER :

Inquiétude notamment de la disparition potentielle du volet national création reprise d’entreprise portant sur les publics fragiles et résidents en zones urbaines sensibles et du risque que ce type d’intervention ne soit pas repris dans certains PO Régionaux. Les choix politiques qui seront actés par les différents partenaires auront donc un impact important sur les publics cibles de ces opérations.

Confirmation que les discussions sont en cours et la répartition des crédits non arrêtée. La concertation est en cours.

Regret du peu de communication entre les multiples partenaires intervenants sur la thématique de la création reprise d’entreprises. Une coordination plus étroite des acteurs semble nécessaire.

1. **Economie Sociales et Solidaire :**

Interrogation sur la possibilité, dans le cadre de projets territoriaux (ex LEADER) d’assurer le financement de petits projets par du FSE. Il a été proposé, dans ce cadre, la formule du guichet unique qui permet de répondre à tous les dispositifs et en assure l’articulation.

Il a été demandé qu’une réflexion soit menée pour permettre aux petits porteurs de projets de pouvoir bénéficier de fonds européens regrettant l’exclusion de ce type de porteur en raison de la complexité de gestion. Il a été rappelé les grandes difficultés et le plan de reprise réalisé lors du précédent programme dans le cadre du dispositif de l’action 10 ayant conduit à ne pas reproduire le dispositif.

1. **Santé :**

Il a été précisé qu’il est nécessaire d’assurer la cohérence des objectifs de santé publique portés tant au niveau régional qu’au titre du FSE. Il a été noté que le FSE peut être mobilisé sur la problématique santé dans des zones géographique cibles, dont les zones rurales, qui concernent notre Région.

Il faut cartographier les enjeux et travailler sur la notion de parcours de vie grâce à un suivi longitudinal sur une base territoriale, sur la problématique de la prévention de la perte d’autonomie et de construire des stratégies et des actions territorialisées en termes de prévention en lien avec le CPER.

Il a été précisé que différents types d’actions peuvent être financés par le FSE sur ce thème, notamment sur le volet prévention mais que la stratégie régionale devra très précisément définie et les opérations soutenues devront avoir un effet structurel (pas de financement du fonctionnement).